

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Poitiers, le

08 AOUT 2017

Mission Évaluation Environnementale
Pôle projets

**Projet de transfert hydraulique de sédiments
marins pour le rechargement annuel
des plages de Capbreton (40)**

Avis de l'Autorité environnementale
(article L. 122-1 et suivants du Code de l'environnement)

Avis 2017-4954

L'avis de l'Autorité environnementale est un avis simple qui porte sur la qualité de l'étude d'impact produite et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet. Porté à la connaissance du public, il ne constitue pas une approbation du projet au sens des procédures d'autorisation préalables à la réalisation.

Localisation du projet :	Commune de Capbreton (40)
Demandeur :	Commune de Capbreton
Procédure principale :	Autorisation unique au titre de la Loi sur l'eau
Autorité décisionnelle :	Préfet des Landes
Date de saisine de l'Autorité environnementale :	14 juin 2017
Date de la contribution du préfet de département :	7 juin 2017
Date de consultation de l'Agence Régionale de Santé :	16 juin 2017

I – Contexte général

Pour faire face à la problématique d'érosion du littoral, la Commune de Capbreton a mis en place un très large dispositif de protection comprenant des perrés longitudinaux de haut de plage sur le front de mer, des épis transversaux en enrochements et un système de transfert hydraulique des sables depuis la plage Notre-Dame au nord vers les plages situées au sud du débouché en mer du Boucarot. Ces transferts, réalisés depuis 2008, ont pour but de limiter l'action de l'érosion sur les plages du front de mer et les plages sud, mais aussi d'abaisser le niveau de sable de la plage Notre-Dame, évitant ainsi son débordement et l'ensablement du chenal d'accès au port.

L'arrêté préfectoral encadrant ces opérations d'extraction et de rechargement prenant fin en août 2017, la commune souhaite renouveler son autorisation de transfert hydraulique des sédiments marins pour le rechargement annuel de ses plages. Compte tenu de la poursuite des phénomènes d'érosion en particulier sur le littoral sud à partir de la plage de la Savane, la commune a souhaité intégrer dans cette demande de renouvellement une augmentation des volumes de sable à transférer.

La demande porte sur un volume maximal de 200 000 m³ de sable rechargé par an, ce qui représente une augmentation de 100 000 m³ par an par rapport à la précédente autorisation de 2007. Cette augmentation sera réalisée de manière progressive chaque année. Ces volumes de besoin ont été établis dans le cadre des études techniques de la stratégie locale de gestion du trait de côte de Capbreton, en se basant sur une actualisation du fonctionnement hydrosédimentaire du site d'étude, sur les évolutions attendues du trait de côte et sur les effets des opérations de transferts hydrauliques de sable entre 2007 et 2016, à la fois sur la zone d'extraction de la plage Notre-Dame et sur les zones de rechargement au sud du Boucarot.



Localisation du projet – extrait de l'étude d'impact

Le projet est soumis à étude d'impact en application des dispositions du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement. Il est également soumis autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le contenu de l'étude d'impact transmise à l'Autorité environnementale intègre les éléments requis par les dispositions de l'article R.122-5 du Code de l'environnement.

II – Analyse de la qualité du contenu du rapport d'étude d'impact et du caractère approprié des informations qu'il contient.

II.1 Analyse du résumé non technique

L'étude d'impact comprend un résumé non technique clair, qui permet au lecteur d'apprécier de manière assez exhaustive les enjeux environnementaux et la manière dont le projet en a tenu compte.

II.2 Analyse de l'état initial du site du projet et de son environnement

L'analyse de l'état initial de l'environnement aborde l'ensemble des thématiques de l'environnement.

Concernant le milieu physique, le projet est localisé dans le bassin versant « les côtiers de l'embouchure du courant de Mimizan à l'embouchure de l'Adour », dans le sous bassin du Boudigau. Il s'implante plus particulièrement au niveau du cordon dunaire du littoral de la Commune de Capbreton, fortement soumis au phénomène d'érosion. Celui-ci se traduit par un recul du trait de côte au sud alors que la plage au nord s'ensable. L'étude d'impact intègre une analyse détaillée des évolutions du trait de côte. Le secteur ne présente par ailleurs pas de contraintes particulières à la mise en œuvre du projet.

Concernant le milieu naturel, le projet s'implante au niveau de plages dans un secteur urbanisé et ne présentant des enjeux limités pour la faune et la flore. L'étude d'impact intègre en page 99 une cartographie des habitats dunaires rencontrés sur la zone de rechargement. Des investigations faune et flore réalisées en août et septembre 2016 ont permis de mettre en évidence la présence localisée de quelques stations d'espèces floristiques hors de la zone de travaux (notamment pieds de linaira à feuille de thym). Le projet s'implante par ailleurs non loin des sites Natura 2000 liés aux « Zones humides associées au marais d'Orx » et aux « Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos ».

Concernant le milieu humain et le paysage, l'étude d'impact intègre une analyse paysagère du secteur d'étude. Le projet est inclus dans le vaste site inscrit au titre du paysage des « Étangs landais Sud ». Le front de mer est marqué par une urbanisation de première ligne et des plages étroites segmentées par les épis en enrochements. Au sud, les secteurs de cordon dunaire non restaurés apparaissent affaiblis, soumis à des menaces d'origine naturelle ou anthropique. Dans les secteurs restaurés, les travaux de réhabilitation et de mis en défens de la dune montrent déjà leurs effets positifs sur la végétation en développement.

II.3 Analyse des impacts temporaires, permanents, directs et indirects du projet sur l'environnement et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation

L'analyse des impacts et la présentation des mesures abordent l'ensemble des thématiques de l'environnement.

Concernant le milieu physique et naturel, le projet intègre plusieurs mesures en phase travaux (zones de stockage étanches et confinées, Plan Qualité, gestion des déchets) permettant de réduire les incidences significatives sur cette thématique. Le projet prévoit le piquetage des pieds de linaira à feuille de thym par la commune afin de faciliter leur localisation par les conducteurs des engins de chantier et ainsi renforcer leur protection. L'étude précise par ailleurs que l'opération de transfert de sable, par système de by-pass, se déroule annuellement depuis 2008 sans impact notable sur le milieu. Le projet intègre également un suivi de la topographie des plages ainsi qu'un suivi floristique.

Concernant la thématique du milieu humain, le projet prévoit une réalisation des travaux hors période estivale. La durée du chantier est estimée à 2,5 mois par an. Le projet prévoit un balisage des zones de chantier ainsi que la mise en place de panneaux d'information. Hors période de travaux, le projet ne présente pas d'incidences significative sur le paysage.

II.4 Justification et présentation du projet d'aménagement

L'étude d'impact intègre une présentation des raisons ayant conduit au choix du projet présenté. Le projet s'inscrit dans un renouvellement d'une autorisation existante de transfert de sédiments marins, dont une première autorisation est intervenue en août 2007.

Dans le cadre des études visant à élaborer la stratégie locale de gestion du trait de côte, l'actualisation des éléments de connaissance a permis de montrer que :

- les plages sont stables au nord nonostant les volumes extraits annuellement dans le cadre des rechargements (100 000 m³),
- les plages du front de mer ont été stabilisées par l'allongement des épis et par un apport annuel de 50 000 m³ de sables par le by-pass hydraulique. La stratégie a mis en évidence que ces apports devaient être maintenus pour protéger les ouvrages du front de mer en dissipant l'énergie des vagues et en limitant leur impact mécanique,
- au sud des enrochements de la Savane, le trait de côte recule en dépit d'un apport annuel de 50 000 m³/an. L'augmentation des volumes de transferts de sables et leur extension permettrait de ralentir l'érosion sur ces secteurs à enjeux urbains.

Le projet s'accompagne d'un dispositif de suivi des conséquences des opérations de rechargement sur le niveau des plages.

Cette partie n'appelle pas d'observations particulières.

III – Conclusion de l'avis de l'autorité environnementale : qualité de l'étude d'impact et prise en compte de l'environnement.

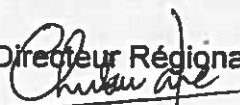
Le projet de transfert hydraulique de sédiments marins pour le rechargement annuel des plages de Capbreton est conçu pour lutter contre le phénomène d'érosion de la partie sud des plages de la Commune. L'étude d'impact porte sur le renouvellement de l'autorisation et le doublement du volume maximum de sable rechargé annuellement.

L'analyse de l'état initial de l'environnement est complet et permet de faire ressortir les principaux enjeux environnementaux du secteur d'étude.

L'analyse des incidences et les mesures d'évitement et de réduction sont adaptées et proportionnées aux enjeux.

L'étude d'impact s'appuie efficacement sur le retour d'expérience des transferts réalisés depuis 2008 et présente un bon niveau de prise en compte de l'environnement.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Délégué


Christian MARIE